

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle Question écrite n° 15866

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les recommandations de la Cour des comptes sur les grands chantiers culturels. La Cour des comptes préconise de clarifier les conditions notamment budgétaires, dans lesquelles les grands établissements publics culturels sont appelés à exercer leur propre maîtrise d'ouvrage ou doivent être incités à utiliser les moyens du ministère suivant une logique de mutualisation des moyens et des compétences. Il la remercie de bien vouloir lui indiquer son avis concernant les mesure économiques préconisées par ce rapport.

Données clés

Auteur : M. Frédéric Lefebvre

Circonscription: Hauts-de-Seine (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 15866

Rubrique: Culture

Ministère interrogé : Culture et communication Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 898 **Question retirée le :** 28 juillet 2009 (Fin de mandat)